

Communiqué

Services industriels de Lausanne

Les tarifs de l'électricité resteront stables en 2027

En 2027, les tarifs de l'électricité des Services industriels de Lausanne (SiL) resteront globalement stables, malgré la volatilité actuelle des prix de l'énergie sur les marchés. Grâce à leur production propre et à leur stratégie d'approvisionnement à moyen et long terme, les SiL peuvent limiter l'impact de ces fluctuations et proposer un prix de l'énergie en baisse en 2027. Parallèlement, les taxes fédérales diminuent légèrement. Ces baisses sont toutefois compensées par une hausse des coûts d'utilisation du réseau. Pour un ménage lausannois avec le Profil Simple nativa, consommant 2500 kWh/an, la facture finale devrait très légèrement baisser de 0,2%.

Prix de l'énergie

En 2027, le prix de l'énergie pour le produit de base Profil Simple nativa diminuera de 4,7% (-0,46 ct/kWh), pour s'établir à 9,42 ct/kWh. Cette baisse s'explique principalement par un recul des prix sur les marchés de gros de l'électricité ces dernières années et par la politique d'approvisionnement à moyen et long terme menée par les SiL. Malgré une nouvelle hausse des prix sur les marchés cette année en raison d'un contexte international instable, cette stratégie d'approvisionnement a permis d'en limiter l'impact sur les tarifs des ménages et des PME en approvisionnement de base. De plus, les SiL poursuivent leur stratégie qui consiste à attribuer aux clients en approvisionnement de base (ménages et PME principalement) l'ensemble de leur production locale, issue de Lavey et des centrales photovoltaïques de SI-REN SA, au prix de revient. Cette politique contribue à offrir des tarifs bas et stables sur le long terme.

Utilisation du réseau

Le tarif d'utilisation du réseau électrique augmentera de 4,7% pour s'établir à 12,67ct/kWh. Cette hausse s'explique par un rattrapage du fonds de différence de couverture ainsi que par l'augmentation de certains coûts nécessaires à la gestion du réseau. Les SiL poursuivent leurs investissements pour adapter et renforcer le réseau électrique afin d'accompagner la transition énergétique, tout en garantissant un approvisionnement fiable et de qualité.

Tarifs de la mesure

Pour 2027, les tarifs de la mesure restent inchangés à CHF 7,50/mois pour les compteurs basse tension de moins de 80 ampères (les compteurs les plus courants), soit CHF 90.– par an. Introduits en 2026, ces coûts couvrent l'installation des compteurs et le relevé de la consommation d'électricité. Ils sont facturés séparément et de manière forfaitaire, indépendamment de la quantité d'énergie consommée, conformément aux modifications de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI).

Taxes et redevances

La facture d'électricité comprend également diverses taxes et redevances perçues par la Confédération, Swissgrid, le Canton et la Commune. Pour 2027, seul Swissgrid a annoncé plusieurs évolutions:

- Services systèmes de Swissgrid: baisse de 29,6% à 0,19 ct/kWh
- Réserve d'électricité: baisse de 58,5% à 0,17 ct/kWh
- Supplément pour coûts solidaires: hausse de 280% à 0,19 ct/kWh

Au final, les taxes et redevances diminuent légèrement, passant de 7,95 à 7,77 ct/kWh. Les taxes des autres communes connectées au réseau lausannois seront connues d'ici la fin de l'année.

Impact global sur la facture 2027

Pour un ménage lausannois au tarif de base nativa Profil SIMPLE, consommant 2'500 kWh/an avec un seul compteur, le tarif de l'électricité intégré (énergie + réseau + mesure) s'établit à 35,83 ct/kWh TTC, en légère baisse de 0,08 ct/kWh (35,91 ct/kWh en 2026). Cela représente une économie d'environ CHF 1,90 sur une année.

Tarif de reprise

Les SiL reconduisent en 2027 leurs tarifs de reprise de l'électricité photovoltaïque parmi les plus élevés de Suisse afin d'encourager cette énergie renouvelable, locale et décentralisée. Les installations de moins de 100 kW avec autoconsommation et transfert des garanties d'origine continueront de bénéficier d'une rétribution de 11 ct/kWh, tandis que les installations sans autoconsommation percevront au minimum 10 ct/kWh. Cette politique s'inscrit dans l'engagement pris par la Municipalité de maintenir des tarifs attractifs afin de soutenir durablement le développement de la production solaire locale. Pour les installations avec autoconsommation qui transmettent leurs garanties d'origine aux SiL, un tarif de reprise d'au moins 10 ct/kWh est garanti jusqu'en 2033.

«Avec une facture d'électricité qui reste stable malgré des marchés internationaux très volatiles et des tarifs de reprise attractifs pour la production solaire, nous poursuivons un double objectif: offrir des tarifs stables et prévisibles aux Lausannoises et Lausannois grâce à nos productions propres et encourager le développement de la production locale et l'autoconsommation d'électricité renouvelable. Cette stabilité est essentielle pour accompagner durablement la transition énergétique de notre région», précise Xavier Company, conseiller municipal en charge des Services industriels de Lausanne.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Xavier Company, conseiller municipal en charge des Services industriels de Lausanne, 021 315 82 00**
- **Enrique Wunderlin, responsable de la division approvisionnement des SiL, 021 315 81 09**

Toutes les fiches tarifaires sur www.lausanne.ch/electricite-tarifs-2027

Lausanne, le 31 août 2026